

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 18 février 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.732**

La présente donne suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 19 janvier 2022 visant à obtenir les renseignements suivants concernant la mise sur pied d'un groupe d'action interministériel afin d'assurer la mise en œuvre des recommandations du rapport émis par la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse :

- Les dates des rencontres de ce groupe, la liste des participants et les ordres du jour ;
- Le rôle du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux au sein de ce groupe ;
- L'échéancier des travaux de ce groupe ;
- La ventilation des sommes allouées à ce groupe d'action.

À cet effet, nous vous transmettons sous l'onglet 1 et 2 les renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Concernant le quatrième point de votre demande, nos recherches n'ont permis le repérage d'aucun document.

... 2

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse ci-dessous :

[www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/](http://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/)

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j. 2

N/Réf. : 22-CR-00055-21